

Ville de



ARRÊTÉ N° 2014/17
donnant délégation de fonction
à un conseiller municipal
Liliane LECHARBAU

Le Maire de Saint-Benoît-de-Carmaux,

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014 fixant à deux le nombre des conseillers municipaux délégués,

Vu l'élection lors du Conseil Municipal du 29 mars 2014 de Madame LECHARBAU Liliane comme conseillère municipale déléguée,

Considérant l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

ARRETE :

Article 1er. - A compter du 1^{er} avril 2014, délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Madame LECHARBAU Liliane, Conseillère Municipale, dans les domaines et limites suivants :

- **Action sociale**
- **Démocratie Participative**

Article 2. - Dans le champ de cette délégation, Madame LECHARBAU Liliane assumera les fonctions suivantes :

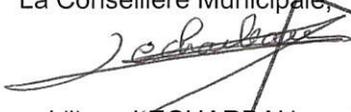
- ✓ **ACTION SOCIALE**
 - le lien entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale et les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales,
 - la politique en faveur des personnes les plus en difficulté
- ✓ **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**
 - La concertation et notamment les comités consultatifs de quartier
 - Les relations avec les associations

Article 3. - La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté exclut la signature des actes afférant aux matières déléguées.

Article 4. - Monsieur le Maire, Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage, notifiée à l'intéressé et copie en sera adressée à Madame la Préfète et au Trésorier.

Notification faite le <u>31/3/2014</u>	Fait à St-Benoît-de-Carmaux, le 31 mars 2014
La Conseillère Municipale,  <u>Liliane LECHARBAU</u>	Le Maire,  <u>Thierry SAN ANDRES</u>
REÇU LE 02 AVR. 2014 PREFECTURE DU TARN	